



*Ligue Languedoc Roussillon Aikido A'kibudo et Affinitaires
FFAAA*

*La CSDGE va procéder en 2012, comme chaque
année passée, à l'attribution de grades sur
dossiers.*

Voici un rappel des conditions à remplir et des informations à fournir.

Ces grades ne concernent que les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Dan.

*Ils peuvent être demandés par les présidents de clubs, de Comités
départementaux, de ligues, les membres du Collège technique national et des
Collèges techniques régionaux et les membres du Comité directeur fédéral.*

*Un grade décerné sur dossier
ne peut être demandé par le candidat,*

*Il est donc préférable, dans la mesure du possible, que le candidat ne soit pas
informé de la demande avant la décision de la CSDGE.*

Sauf exception, un seul grade peut être obtenu sur dossier.

Conditions exigées par la Commission :

- 1) Ne pas pouvoir se présenter à un examen pour raison de santé, non temporaire, et attestée par un dossier médical, ou pour raison d'âge.*

- 2) Pouvoir justifier que le candidat apporte une active et durable participation à la vie fédérale, dans son club, son Comité départemental ou sa Ligue régionale dans le domaine de la formation, l'enseignement et la promotion de l'Aikido*

3) Pouvoir justifier que le candidat participe effectivement et régulièrement aux stages techniques

Ces 3 conditions sont cumulatives

Autres Conditions d'âge et de délai

<i>Pour faire la demande de</i>	<i>1^{er} Dan</i>	<i>2^{ème} Dan</i>	<i>3^{ème} Dan</i>	<i>4^{ème} Dan</i>
<i>Grade précédent</i>	<i>1^{er} kyu</i>	<i>1^{er} Dan</i>	<i>2^{ème} Dan</i>	<i>3^{ème} Dan</i>
<i>Age minimum révolu</i>	<i>35 ans</i>	<i>40 ans</i>	<i>45 ans</i>	<i>53 ans</i>
<i>Temps minimum entre le grade précédent et celui demandé</i>	<i>5 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>8 ans</i>

Sur la demande de nomination, préciser au maximum les critères ci-après :

- *Age*
 - *Investissement personnel : bénévole - rémunéré*
Au niveau : Club - Comité départemental - Ligue – fédération
 - *Enseignant : non – oui*
 - *Si oui, combien de licenciés dans le(s) club(s)*
 - *Combien de ceintures noires formées ?*
 - *Début en aikido en ?*
 - *Quels enseignants ?*
 - *Depuis quand le candidat est-il 1^{er} DAN ? :*
 - *Participation effective aux stages de ligues – nationaux.*
 - *Nombre de stages suivis depuis un an.*
 - *Volontaire pour être juge (pour les 3^{ème} et 4^{ème} DAN)*
 - *B.E. ou B.F.) oui – non*
- *Expliquer précisément pourquoi un examen normal n'est pas possible.*
- *Quel problème physique ou psychique : en quoi cela empêche-t-il de passer l'examen ?*
- *Veiller à la cohérence éventuelle entre le problème invoqué et le fait d'enseigner.*

Les dossiers doivent être adressés à la fédération au plus tard le 10 mars 2012.

Chaque dossier devra comporter impérativement les pièces suivantes :

- une "FICHE DE CANDIDATURE AU GRADE ... DAN" accompagnée de toutes pièces justificatives*
- le PASSEPORT SPORTIF en règle (avec mention des participations aux activités fédérales), attestant d'un nombre de timbres de licences correspondant au nombre d'années de pratique indiqué sur le tableau ci-dessus.*
- un chèque libellé à l'ordre de la FFAAA pour un montant de 15 € (pour 1^{er} et 2^{ème} DAN) ou 25 € (pour 3^{ème} et 4^{ème} DAN)*
- Le carnet de grades U.F.A.*

*Un dossier manifestement incomplet serait renvoyé
Et ne pourrait pas être soumis à l'examen de la Commission.*
